

EMBAUCHE

Offre ou promesse unilatérale de contrat de travail

 Rédigé par [agrume](#)

01 Offre ou promesse unilatérale de contrat de travail

Dans le cadre des négociations précontractuelles, l'employeur peut adresser au candidat :

- Soit une offre de contrat de travail, qu'il pourra rétracter dans certaines conditions,
- Soit une promesse unilatérale de contrat de travail, qu'il ne pourra plus rétracter.

Dans les deux cas, l'offre et la promesse sont constituées par une proposition d'engagement, adressée à une personne désignée et comportant des éléments suffisamment précis pour définir le poste proposé.

Elles se distinguent de l'offre d'emploi, qui n'est pas communiquée à une personne désignée. Elles ne doivent pas non plus être confondues avec de simples pourparlers, qui ne présentent pas d'engagement formel.

02 Contenu de l'offre ou de la promesse unilatérale de contrat de travail

- **Les éléments obligatoires :**

- Dénomination du poste
- Durée du contrat (en particulier en cas de contrat à durée déterminée)
- Période d'essai (le cas échéant)
- Durée du travail (en particulier en cas de temps partiel)
- Rémunération

- **Les éléments optionnels :**

- Lieu de travail
- Date d'entrée en fonction

- **Les éléments recommandés :**

- Date limite pour l'acceptation du candidat

03 Forme de l'offre ou de la promesse unilatérale de contrat de travail et de l'acceptation

Il est recommandé de formaliser l'offre ou la promesse unilatérale de contrat de travail par écrit pour des raisons de preuve (lettre, courriel, etc).

Il en va de même pour l'acceptation par écrit (signature de la lettre, courriel de réponse, etc).

04 Portée de l'offre ou de la promesse unilatérale de contrat de travail

| POSSIBILITÉ DE RÉTRACTATION POUR L'EMPLOYEUR | | OFFRE D'EMBAUCHE | PROMESSE D'EMBAUCHE |
|--|---------------------------------------|---|---|
| Avant l'acceptation du candidat | Avant le début du délai d'acceptation | OUI, tant que l'offre n'est pas parvenue au candidat | NON. A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité contractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive. |
| | Pendant le délai d'acceptation | NON. A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité extracontractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts si le candidat apporte la preuve de son préjudice. | NON. A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité contractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive |
| | Après la fin du délai | OUI | OUI |
| | Absence de délai d'acceptation | OUI, après un délai raisonnable | NON |
| Après l'acceptation du candidat | - | NON A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité contractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive | NON A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité contractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive. |

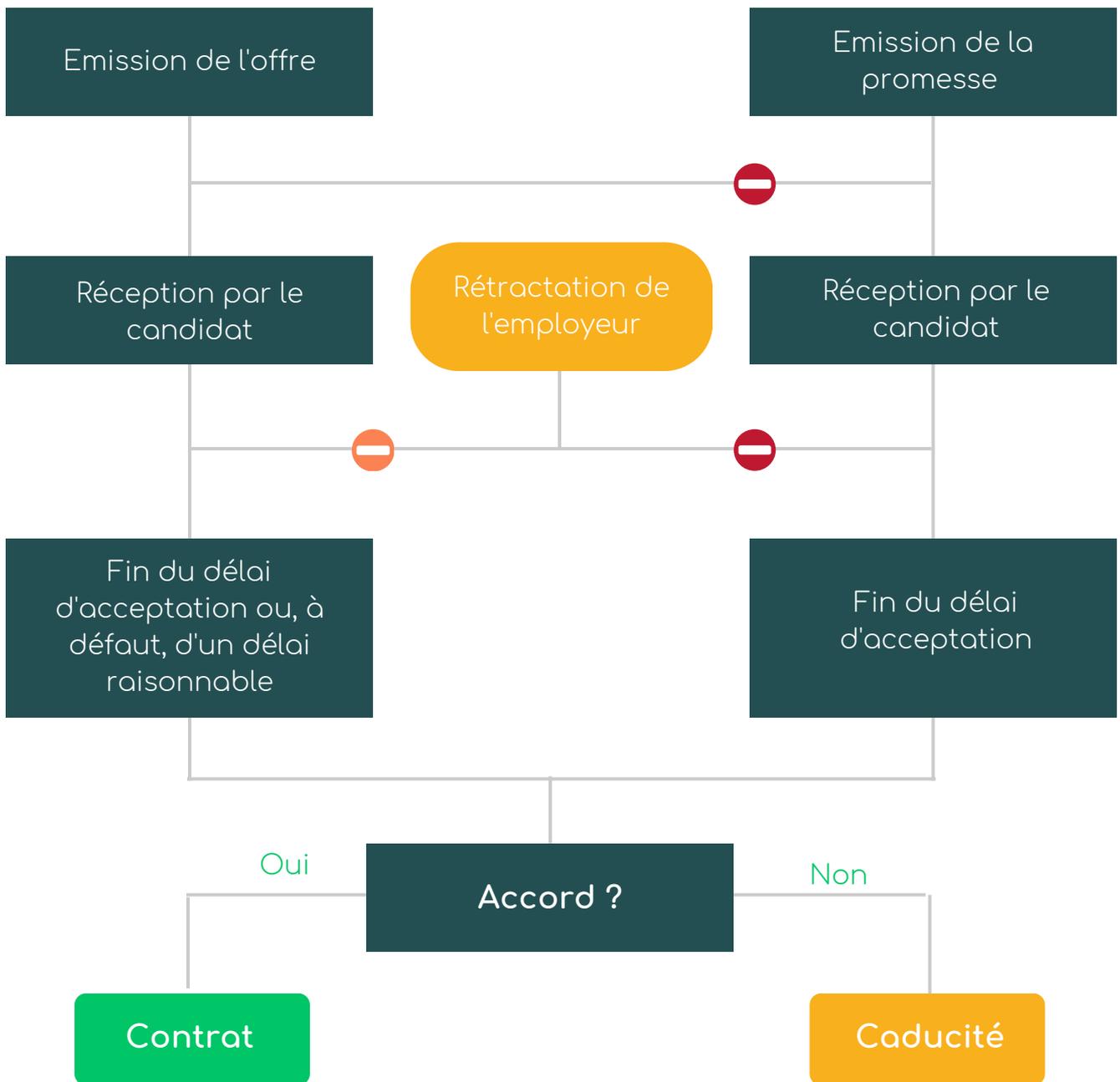
Le saviez-vous ?

Agrume est un logiciel d'automatisation des procédures RH.

En quelques clics, vous pouvez créer vos offres et promesse unilatérale de contrat de travail en tenant compte des informations du salarié et de votre convention collective.

Les documents, préremplis, sont directement téléchargeables en format PDF ou Word.

05 Schéma récapitulatif



- A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité contractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts pour rupture abusive.
- A défaut, l'employeur peut voir sa responsabilité extracontractuelle engagée et être condamné au versement de dommages et intérêts si le candidat apporte la preuve de son préjudice.

Qui sommes-nous ?

Développé par des avocats spécialisés en droit social Agrume est un logiciel de gestion RH, unique sur le marché.

Il permet de piloter les procédures RH, de l'embauche à la rupture du contrat de travail, en conformité avec les dispositions légales et conventionnelles applicables.

Agrume fournit tous les documents nécessaires : il ne s'agit pas de modèles mais de documents finalisés et vérifiés grâce à un algorithme qui a nécessité plus de 10 ans de recherches.

Des questions sur notre logiciel ?
N'hésitez pas à nous contacter

contact@agrume.fr